

Coordnatrice animatrice
d'activités présente à AAPI:
Céline DURAND

Présidente : Danièle RUFINO

Chef de Service : Sandra MERIGOT

COTISATION ANNUELLE (en 2014) : 26€

Informations mises à jour : janvier 2014

Les horaires

Lundi : 9h00 – 17h00 sans interruption

Mardi : 9h00 – 12h30 & 14h00 17h00

Mercredi : 9h00 – 12h00 & 14h00 17h00

Jeudi : 9h00 – 17h00 sans interruption

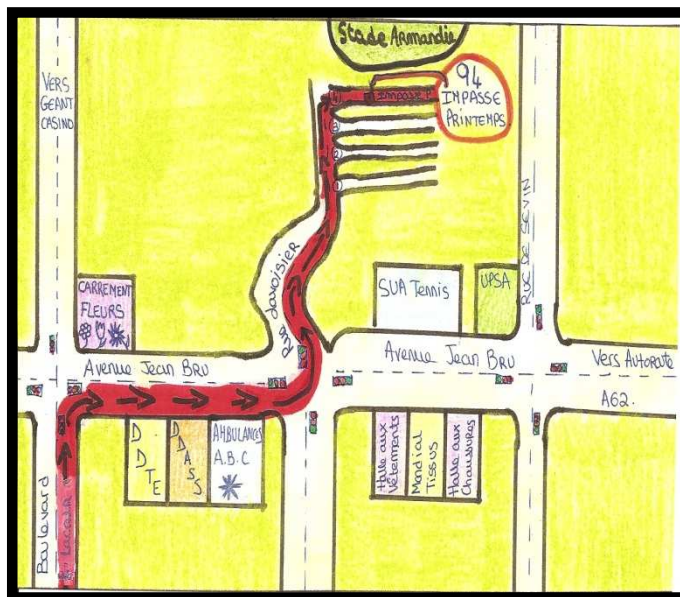
Vendredi : 9h00 – 12h00 & 14h00 - 16h30

Planning détaillé à l'intérieur de cette plaquette

ACCES EN BUS :

Ligne 4 - arrêt Lavoisier

ACCES A PIED OU EN VOITURE :



Stationnements gratuits
au bout de l'impasse

94, impasse Printemps
47000 AGEN

☎ 09 54 01 98 02

☎ 06.37.71.48.91

asso.aapi@laposte.net



Association d'usagers loi 1901 – Reconnue d'Intérêt Général

A.A.P.I est une maison « associative » : lieu de rencontres, d'échanges et de soutien entre les adhérents.

⇒ Où l'on se sent écouté, soutenu, accompagné

⇒ Où l'on peut parler, échanger, participer

⇒ Où l'on pratique des activités, on peut aussi en proposer et en animer

⇒ Où sont proposées des sorties culturelles, récréatives, des séjours...

⇒ Où se construisent des liens avec les autres GEM et Associations de la cité



Carte réalisée lors de l'atelier dessin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 9h00 à 17h00	De 9h00 à 12h30	De 9h00 à 12h00	De 9h00 à 17h00	De 9h00 à 12h00
10h00	De 10h15 à 12h30		THEATRE à la salle du CCAS d'Agen	DE 10h30 à 12h15
ATELIER REPAS	AQUAGYM 2.00€	ATELIER INFORMATIQUE et JOURNAL	(Soit départ collectif d'AAPI à 9h30 ou RDV devant la Mairie à 9h45)	GYM en salle
REPAS	Fermé	Fermé	possibilité d'apporter son repas et de déjeuner ensemble	Fermé
De 14h30 à 17h00	De 14h00 à 17h00	De 14h00 à 17h00	De 14h00 à 17h00	De 14h à 16h30
CHANT	SOCIO-ESTHETIQUE	ARTS PLASTIQUES	JEUX / SORTIES...	ATELIER INFORMATIQUE et JOURNAL

A.A.P.I « Aide et Appui aux Personnes Intéressées » est une association d'usagers qui a été créée au sein de l'A.M.I.C.A.L.E en avril 2006 et a obtenu le titre de **Groupe d'Entraide Mutuelle** par la DDASS du Lot et Garonne en Octobre 2006.

Ce G.E.M trouve sa base légale dans *la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, tant comme moyen de prévention du handicap que comme élément de compensation du handicap.

C'est une association **composée majoritairement d'usagers qui se réunissent pour s'entraider et organiser ensemble divers projets. Cependant, l'animatrice-coordinatrice d'activités salariée est présente à l'association.**

Le Groupe **A.A.P.I** est parrainé par l'association **A.M.I.C.A.L.E**. Ce parrainage vise à l'aider à s'organiser en lui apportant une aide au montage de projets et à la gestion administrative et financière.

A.A.P.I n'est en aucun cas un lieu de soins. Les GEM n'ont pas vocation à délivrer des prestations et des services médico-sociaux. (source financeur CNSA)

Les modalités d'accueil et les activités

Pour être adhérent de l'association, il faut s'acquitter de la cotisation annuelle et adhérer au projet global de l'association.

AAPI propose à ses membres un accueil diversifié, sous plusieurs modes :

- des **activités de groupe régulières (voir planning ci-contre)** au cours desquelles les usagers se retrouvent pour partager un atelier, une sortie, une activité ou un projet dans les locaux ou à l'extérieur,
- des **activités individuelles** qui permettent aux usagers de rencontrer les coordinateurs d'activités pour aborder des sujets d'ordre personnel
- des **« temps libres »** qui permettent aux usagers de venir partager un moment : boire un café, lire le journal ... en toute liberté.

Les objectifs du GEM A.A.P.I

- Réinsérer dans un milieu social, familial ou professionnel,
- Restaurer ou revaloriser de la confiance en soi,
- Favoriser un retour à une autonomie ou renforcement du lien social par les divers échanges,
- Privilégier la prise de responsabilités,
- Rendre l'utilisateur acteur en animant ou co-animant des activités,
- Prévenir l'exclusion chez les personnes en souffrance psychique.

Pour les futurs adhérents et afin d'assurer un entretien d'accueil personnalisé, il est préférable de prendre rendez-vous avec la coordinatrice.